

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS**

Séance du 03 MARS 2025

Date de la convocation : 24/02/2025
Date d'affichage de la convocation : 24/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29
Présents : 22
Représentés : 07
Votants : 29

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérard ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Gérard VAN MELCKEBEKE, Lydia LENAINT, , Laura SERON-HABERLAND, Eloïse SOYER, Kylan GORIT, Hubert PROT, Claire ADAM, Christie DEZERT, Nathalie HINFRAY, Timothée BRASSET, Gilles FOUILLADE.

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Michel POTS (pouvoir à M. Gérard TRUTAT), Mme Laurence LUIS-LEON (pouvoir à M. Kylan GORIT) Mme Sonia PREHOUBERT (pouvoir à Mme Eloïse SOYER), Mikaël MATIGNON (pouvoir à Mme Séverine DELSERT BROQUET), Mme Cécile PETIT (pouvoir à Mme Sophie BLANCHIN), M. Yves MORANDEAU (pouvoir à Mme Sylvie VELUT), Mme Karine CRAVIC (pouvoir à Mme Claire ADAM,).

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Madame Lucie CARLIER

Délibération n°

2025_D_009

Objet de la délibération : ENTRETIEN DES SURFACES ENHERBÉES – SAISON 2025 – CHOIX DU PRESTATAIRE

Madame le Maire,

- ↳ **Rappelle** aux membres du conseil municipal que les années précédentes certains travaux d'entretien des surfaces enherbées avaient été confiés à un prestataire afin de libérer les services des espaces verts.
- ↳ **Expose** que pour la saison 2025, une nouvelle consultation, passée selon la procédure adaptée, a été lancée. Elle se décompose en trois lots :
 - Lot 1 – Les Hameaux d'Aix-en-Othe,
 - Lot 2 – Tonte avec finitions dans la commune déléguée de Villemaur-sur-Vanne (hormis le terrain de foot),
 - Lot 3 – Tonte avec finitions dans la commune déléguée de Pâlis ((hormis le terrain de foot).
- ↳ **Informe** que six entreprises ont été consultées, une société n'a pas souhaité répondre à l'offre et une entreprise n'a pas rempli les conditions d'attributions à savoir la visite des sites avant dépôt des offres.
- ↳ **Présente** les propositions pour l'entretien des espaces verts sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle d'Aix-villemaur-Pâlis.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune ;

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

↳ **RETIENT** les propositions ci-après :

	JARDIF		MANGEOT		Teddy BOULAY	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
LOT 1 Hameaux Aix-en-Othe	11 200,00 €	13 440,00 €				
LOT 2 Villemaur s/Vanne			14 400,00 €	17 280,00 €		
LOT 3 Pâlis					7 600,00 €	9 120,00 €

▷ **S'ENGAGE** à inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires en fonctionnement.

▷ **AUTORISE** Madame le Maire à signer les devis ainsi que toutes les pièces afférentes à la présente décision.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Séverine DELSERT BROQUET.

